

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi onze septembre, à vingt et une heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : LE DUAULT Michel, BAUDOUIN Christophe, CORDUAN Jean-François, BOUCHARDON Anne, THOMAS Anne, BERTHELOT Anthony

ABSENTS excusés : MONTESTIER Aurélien, HAVEZ Sandrine, MEROT Auguste, KERMOAL Anita, BARAQUIN Emmanuelle

Secrétaire de séance : Anne BOUCHARDON

Date de convocation : 04 septembre 2026

.

2026_09_03 – Désignation d'un référent GIEP

Le PLUI imposant l'obligation de gestion des eaux pluviales par infiltration à la parcelle pour les nouvelles constructions, monsieur le maire propose de désigner un référent Gestion Intégrée des Eaux Pluviales pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **De nommer** Mme THOMAS Anne comme référente GIEP de la commune.

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Michel LE DUAULT

